

## Délibération

# Conseil de Surveillance

15 octobre 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE QUINZE DU MOIS D'OCTOBRE A NEUF HEURES TRENTE, LE CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE VIENNE S'EST RÉUNI SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LE DOCTEUR JACQUES BOYER.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

- |                                  |                                |
|----------------------------------|--------------------------------|
| . Monsieur le Dr J. François BEC | . Monsieur Jean Pierre FONTAN  |
| . Monsieur le Dr Jacques BOYER   | . Madame le Dr Colette PEYRARD |
| . Monsieur Christian JANIN       | . Madame Corinne RAOUSSET      |
| . Monsieur Samy GACEM            | . Madame Hilda DERMIDJIAN      |
| . Monsieur Christian PETREQUIN   |                                |

### PARTICIPAIENT AVEC VOIX CONSULTATIVE :

- . Monsieur le Dr Léopold ADÉLAÏDE, président CME
- . Monsieur Loïc MOLLET, ARS Directeur de la délégation départementale de l'Isère

### ASSISTAIENT A LA SÉANCE :

- . Madame VIGNÉ, Directrice des Centres Hospitaliers de Vienne, Beaurepaire, Condrieu et du Pilat Rhodanien,
- . M. Achour YAHIAOUI, Directeur des Affaires Financières et du Contrôle de Gestion
- . M. Yann PAPE, Directeur des projets et des affaires générales
- . M. Vincent LETHI, Directeur des ressources matérielles
- . M. Nicolas ROUSSON, Coordonnateur Général des Soins
- . Madame Elodie GUEDES, Assistante de direction, Secrétaire de séance

### ABSENTS EXCUSÉS :

- . Monsieur Patrick CURTAUD
- . Monsieur le Dr Hampar KAYAYAN
- . Monsieur le Dr Ernest MAIELLO
- . Madame Carine ANGOT, Représentant de la CPAM

Conseil de Surveillance du 15 octobre 2025  
Délibération n° 15/2025

**INTEGRATION DU CH VINATIER AU GHT VALRHONE CENTRE**

**Le Conseil de Surveillance,**

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. I 6132-1 et R 6132-1 et suivants,

Vu l'arrêté n° 2023-17-0036 du 27 février 2023 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé portant approbation de la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire Val Rhône Centre et désignation des Hôpices Civils de Lyon en qualité d'établissement support du GHT,

Vu l'arrêté n° 2023-17-0037 du 27 février 2023 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé fixant la composition du groupement hospitalier de territoire Val Rhône Centre,

Vu la décision du directeur après avis du directoire n° 2025-069 du 26/08/2025,

**Et après délibération, approuve l'intégration du CH Le Vinatier au Groupement Hospitalier de Territoire Val Rhône Centre.**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
LE PRÉSIDENT,



Dr Jacques BOYER